



Déclaration conjointe émise à l'issue de la 23^{ème} réunion ministérielle des BASIC sur le changement climatique

Marrakech, Maroc

Le 17 octobre 2016

1. La 23^{ème} réunion ministérielle des BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine) sur les changements climatiques a eu lieu à Marrakech, au Maroc, le 17 Octobre 2016. La réunion s'est tenue en présence de S.E. Mme Edna Molewa, ministre de l'Environnement de l'Afrique du Sud, S.E. M. Xie Zhenhua, Représentant spécial pour le changement climatique de la Chine, S.E. M. Anil Madhav Dave, ministre de l'Environnement, des forêts et du changement climatique de l'Inde, et S.E. l'Ambassadeur Antonio Marcondes, Sous-Secrétaire général de l'environnement, de l'énergie, des sciences et de la technologie au ministère des Affaires étrangères du Brésil. Conformément à l'approche «BASIC plus», S.E. M. Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Maroc et Président entrant de COP22 / CMP12 / CMA1 et S.E. Ambassadeur Wael Abou El Magd, sous-ministre des Affaires étrangères pour l'environnement et le développement durable de l'Egypte au nom de la présidence de la Conférence ministérielle africaine de l'Environnement (CMAE) ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs
2. Les ministres ont exprimé leur reconnaissance au gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'organisation de la réunion, et ont exprimé leur soutien à la présidence marocaine entrante de la COP22 / CMP12 / CMA1. Ils ont souligné l'importance de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques comme une étape importante dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris et comme une nouvelle étape pour accélérer la mise en œuvre pré-2020. Ils ont réaffirmé que les travaux sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'accélération de la mise en œuvre pré-2020 doivent être en pleine conformité avec les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Ils ont réaffirmé l'importance d'un processus ouvert, transparent, inclusif et porté par les Parties.
3. Les ministres ont renouvelé leur engagement à travailler avec toutes les parties à la COP22 pour aboutir à une meilleure compréhension et une meilleure convergence sur les questions clés liées à la mise en œuvre de l'accord, et ont exprimé la confiance que davantage de progrès concrets sera fait sur l'action pré-2020 et l'agenda de l'action mondiale. En outre, les ministres des BASIC ont réitéré leur engagement à renforcer l'unité et à faire progresser les intérêts communs du Groupe des 77 plus la Chine.
4. Les ministres ont souligné l'importance d'accélérer la mise en œuvre des engagements et des actions dans la période pré-2020, en particulier la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, et de combler les lacunes en matière d'atténuation, d'adaptation et la fourniture de moyens de mise en œuvre. À cet égard, les ministres ont exhorté les pays développés parties de revoir et d'augmenter leurs objectifs quantifiés de réduction des émissions et d'améliorer la mise à disposition de moyens



de mise en œuvre pour permettre aux pays en développement d'augmenter leurs efforts d'atténuation et d'adaptation, afin de jeter une base solide pour une ambition et une mise en œuvre renforcées pour l'après-2020

5. Les ministres ont suggéré que le Dialogue Facilitant à Marrakech sur l'accélération de la mise en œuvre pré-2020 doit être complet et productif, en vue d'élaborer de nouvelles recommandations concrètes sur l'ambition et la mise en œuvre pré-2020, notamment en renforçant la performance des dispositions institutionnelles existantes en vertu de la Convention.
6. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur imminente de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016. Ils ont salué, en particulier, la ratification rapide de l'Accord de Paris par de nombreuses Parties, y compris des membres des BASIC. Les ministres ont reconnu les efforts en cours des autres Parties à la Convention et les encouragent fortement à ratifier l'accord le plus tôt possible.
7. Les ministres ont également noté qu'à la suite de ce développement, la première réunion des Parties de l'Accord de Paris (CMA) aura lieu à Marrakech en conjonction avec la COP22. Les ministres ont souligné la nécessité d'un processus inclusif dans la réalisation du travail mandaté par la Décision 1 / CP.21 en vue de la mise en œuvre de l'Accord. En ce sens, les ministres ont appelé à la poursuite des mandats confiés à l'APA, le SBI, SBSTA et autres corps constitués jusqu'en 2018, sous la supervision de la Conférence des Parties, en vue de préparer des projets de décisions à soumettre à la CMA.
8. Les ministres ont noté que la CMA ne devrait pas conclure sa première session en conjonction avec la COP22, afin de donner aux Parties à la Convention restantes le temps de ratifier l'accord et de faire de nouveaux progrès sur le programme de travail mandaté par la décision 1 / CP.21. Les ministres ont invité la CMA à prendre les dispositions nécessaires lors de la COP22 pour entamer l'examen des questions pertinentes comme prévu dans l'Accord de Paris de manière inclusive.
9. Les ministres ont souligné la nécessité de faire de nouveaux progrès pendant la COP22 vers l'opérationnalisation des dispositions relatives à l'adaptation dans l'Accord de Paris.
10. Les ministres ont réaffirmé que les pays développés devraient fournir des ressources financières, le développement et le transfert technologique et un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement pour leur mise en œuvre efficace et leurs actions ambitieuses dans le cadre de l'Accord de Paris. Les ministres ont souligné l'importance progresser à Marrakech sur l'identification de voies claires et concrètes pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an en financement climatique d'ici à 2020. Avec 100 milliards de dollars par an comme point de départ, les pays développés devraient progressivement et sensiblement augmenter leur soutien financier dans la période post-2020. En outre, les ministres ont souligné la nécessité pour la Conférence des Parties d'entamer l'examen obligatoire des informations à fournir par les pays développés sur les ressources financières publiques dans le cadre de leurs communications biennales de soutien indicatif sur la



fourniture du financement climatique pour les pays en développement. Les ministres ont appelé à une plus grande clarté et des méthodologies solides, à élaborer dans le cadre de la Convention, afin d'identifier et de suivre le financement climatique mis à disposition par les pays développés.

11. Les ministres ont en outre souligné la nécessité d'un soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre efficace de leurs actions d'atténuation et d'adaptation grâce à l'accélération des travaux sur le nouveau Cadre Technologique et le Mécanisme Technologique, y compris son évaluation pour une diffusion, un transfert et un déploiement significatifs et tangibles de la technologie, des pays développés vers les pays en développement. Ils ont également souligné le rôle de l'innovation et de la coopération internationale sur la technologie liée au climat dans le renforcement des actions mondiales.
12. Les ministres ont également souligné l'importance du renforcement des capacités dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ils ont exprimé l'espoir que les termes de référence du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, acceptés par toutes les Parties à la session de mai 2016 de la CCNUCC à Bonn, seront adoptés à COP22. Ils ont également souligné l'importance de l'opérationnalisation de l'Initiative du Renforcement des Capacités pour la Transparence, et ont exhorté les pays développés à fournir un soutien supplémentaire et adéquat aux pays en développement pour renforcer leurs capacités en matière de transparence de l'action et du soutien reçu.
13. Les ministres ont souligné l'importance capitale de l'établissement d'un état des lieux mondial dans l'évaluation des progrès collectifs sur tous les éléments de l'Accord de Paris, ainsi que l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs mondiaux convenus à la lumière de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles. Un tel état des lieux global devrait se fonder sur l'expérience passée et les leçons tirées des travaux pertinents existant en vertu de la Convention, y compris entre autres la revue 2013-2015 et le document de synthèse sur les NDC publié par le Secrétariat, en vue de permettre aux Parties de mettre à jour et améliorer les actions et le support, d'une manière déterminée à l'échelle nationale et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Paris.
14. Les ministres ont noté l'adoption de l'amendement des HFC au Protocole de Montréal et les résultats de la 39^{ème} Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Dans ce contexte, les mesures relatives à ces résultats devraient être compatibles avec le principe de CBDR&RC.
15. Les ministres ont souligné les efforts des BASIC et d'autres pays en développement dans la lutte contre le changement climatique, à la fois avant et après 2020, et ont insisté que ceux-ci représentent des efforts beaucoup plus ambitieux par rapport à leurs responsabilités et capacités respectives. Les ministres ont également salué les initiatives d'action climatique des membres des BASIC, à savoir l'Alliance internationale solaire dirigée par l'Inde, la plate-forme Biofuture dirigée par le Brésil, qui sera lancée à la COP22, et le Fonds Chinois de coopération Sud-Sud pour le Climat. Les ministres ont convenu de renforcer davantage la coopération et la solidarité entre les pays des BASIC.



MARRAKECH COP22|CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016

16. Les ministres ont salué la proposition de la Chine d'accueillir la 24^{ème} réunion ministérielle des BASIC.

